

Qu'est-ce que le SRG?

Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier pour les personnes âgées, le propriétaire ou son(sa) conjoint(e) doit recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG), en vertu de la Partie II de la Loi sur la Sécurité de la vieillesse (Canada).

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle fondée sur le revenu, accordée aux personnes âgées à faible revenu en sus de leur pension de la Sécurité de la vieillesse.

Pour vérifier si vous avez droit ou non au supplément, veuillez communiquer avec Service Canada au 1 800 277-9915.

Qui a droit au crédit?

Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier pour les personnes âgées de la Ville du Grand Sudbury, vous ou votre conjoint(e) doit :

1. recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral.
2. être résident(e) de la Ville du Grand Sudbury.
3. avoir au moins 65 ans, au 31 décembre 2025.
4. avoir été évalué(e) comme propriétaire de la propriété résidentielle pendant l'année courante entière.
5. occuper l'unité monofamiliale sur laquelle l'impôt foncier a été perçu par la Ville du Grand Sudbury.

Déclaration à remplir et à faire signer par le demandeur :

Nota : Si votre conjointe ou votre conjoint est décédé, vous pourriez continuer d'avoir droit au crédit si certains critères sont respectés. Veuillez contacter le Service des recettes de la Ville du Grand Sudbury au 311 pour obtenir les détails. Vous devez remplir et soumettre le formulaire de demande au Service des recettes avant le 31 décembre chaque année pour avoir droit au crédit.

1 Numéro du rôle :

en haut
de la facture
(centre)

2 Nom du propriétaire :

Date de naissance :

Nom du conjoint / de la conjointe :

Numéro d'assurance sociale :

Date de naissance :

Numéro d'assurance sociale :

3 Adresse de la propriété occupée comme résidence personnelle par le propriétaire et/ou le(la) conjoint(e) :

Adresse postale
(si elle est différente) :

4 Déclaration signée par le demandeur et son (sa) conjoint(e)

J'ai eu ou mon (ma) conjoint(e) a eu 65 ans le 31 décembre de cette année ou avant cette date.

J'habite ou mon (ma) conjoint(e) habite à l'adresse indiquée ci-dessus, dans la Ville du Grand Sudbury, et notre propriété a fait l'objet d'une évaluation à titre de bien immobilier résidentiel dans la Ville du Grand Sudbury, pour au moins une année précédant immédiatement la date de cette demande.

Ou alors

Je suis le (la) conjoint(e) survivant(e) d'un(e) bénéficiaire qui était admissible au crédit, et je répons aux critères d'admissibilité.

Je reçois ou mon (ma) conjoint(e) reçoit des prestations du Supplément de revenu garanti, en vertu de la partie II de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et je consens par la présente qu'on communique des renseignements à la Ville du Grand Sudbury permettant de vérifier si moi-même ou mon (ma) conjoint(e) recevons bien ces prestations.

Date de la demande :

Numéro de téléphone :

Signature - Demandeur :

Signature - Conjoint(e) :

Les renseignements personnels dans le présent formulaire sont recueillis aux termes de l'article 365 de la Loi de 2001 sur les municipalités, L.O. 2001, chap. 25, afin d'évaluer l'admissibilité à l'aide fiscale pour les personnes âgées de la Ville du Grand Sudbury. Veuillez transmettre toute question concernant la collecte de ces renseignements au Gestionnaire du Service des recettes de la Ville du Grand Sudbury, 200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 5P3. Tél. : 705 674-4455, poste 2601.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Réservé au bureau du Supplément du revenu garanti

Propriétaire reçoit le SRG Oui Non
Conjoint(e) reçoit le SRG Oui Non

Commentaires :

Signature :

Réservé à la Ville du Grand Sudbury

Demande approuvée Oui Non

Commentaires :

Signature :